



### Page 2 : Social :

Réduction Fillon : nouveau mode de calcul.

### Page 4 : Professionnel Gaz :

Renouvellement appellation PG 2015.

## Solidarité avec Charlie Hebdo

Chers lecteurs, vous aurez lu un peu partout d'excellentes analyses d'éditorialistes sur les attaques terroristes qui ont frappé le pays ces derniers jours.

Notre feuille de chou, à son très humble niveau rappelle sa solidarité à toutes les victimes de ces actes

inqualifiables et continuera à œuvrer pour une presse libre qui ne se laisse impressionner par personne. Demain, plus que jamais, nous devons tous être Charlie.



*Je suis CHARLIE*

## Des raisons d'espérer

Ces derniers jours, face à la barbarie et la bêtise la plus crasse, tout nous a semblé un peu dérisoire. Il nous faut pourtant trouver des raisons de croire en demain, sinon nos ennemis auront gagné la partie.

Lundi 12 janvier l'UPA et le Rotary Perpignan Agly organisaient les premiers prix de l'excellence de l'apprentissage. Pour Catherine Lair et Denis Fitoussi, les présidents des organismes organisateurs, il s'agissait simplement de mettre à



l'honneur trois apprentis qui s'étaient distingués dans leurs études et dans l'entreprise avec un savoir-faire et un savoir-être

exemplaires. Preuve que la jeunesse suscite l'intérêt de tous, la cérémonie qui se déroulait au Clos des Lys comptait parmi les présents Madame Chevalier, Préfète des P.O, Madame Malherbe, Présidente du Conseil Général, Monsieur Fourcade, Président de la CCI LR, Monsieur Llorente, Président de la Faculté, ainsi que la presse et de nombreux élus de l'Artisanat.

Le premier lauréat était Jessy Dominguez, peintre dans l'entreprise Roussillon Façades à Pia. Robert Massuet, Président de la CAPEB, qui lui remettait le prix indiquait ainsi : « Les enseignants ont particulièrement insisté sur l'implication de JESSY dans sa formation, ils ont évoqué avec nous, sa gentillesse, son sérieux, et sa politesse. Nous avons pu voir les notes de JESSY, et son bulletin semestriel mentionnait un comportement exemplaire ».

La deuxième lauréate était Melissa Dard, mécanicienne dans l'entreprise New look 4x4 à Perpignan. Robert Bassols, Président régional des mécaniciens a insisté sur la



nécessité de combattre les clichés et a déclaré : « On sait que l'entreprise s'appuie déjà beaucoup sur tes compétences informatiques ; notre métier a beaucoup changé. On a besoin de gens capables d'expliquer à nos clients nos interventions ; et tu as ce sens du relationnel qui te permets de le faire. Tu as donc parfaitement intégré qu'il fallait des compétences techniques, c'est pour ça que tu te formes actuellement, mais qu'il fallait ensuite développer d'autres aptitudes ».

Enfin, Sergio Valero, boulanger dans l'entreprise La Paillasse à Font-Romeu a été récompensé par Emmanuel Castro, Président des boulangers et Rotarien : « Gilbert Roux, ton maître d'apprentissage nous a raconté que tu étais avec lui à Belfort pour participer au concours organisé par les Ambassadeurs du Pain pour représenter la France au Mondial du pain. Je sais qu'à cette occasion tu as fait preuve d'une grande implication et d'un vrai professionnalisme. Continue comme ça Sergio, notre métier a besoin de jeunes comme toi car c'est toi et tes copains qui reprendrez nos entreprises demain ».

Une belle cérémonie qui laisse penser qu'un bel avenir est possible pour tous les jeunes qui s'en donnent les moyens.

« Photos de Sophie Le Portrait »



## Réduction Fillon : nouveau mode de calcul

Comme annoncé en avril dernier, au 1er janvier 2015, les modalités de calcul de la réduction Fillon ont été modifiées dans l'objectif d'atteindre le fameux « zéro cotisation URSSAF » au niveau du SMIC. Le décret est paru le 30 décembre 2014. Le champ des cotisations concernées par la réduction Fillon est élargi afin d'exonérer les salaires de toute cotisation URSSAF.

La réduction Fillon s'applique ainsi à de nouvelles cotisations :

- la cotisation FNAL ;
- la contribution solidarité autonomie ;
- la cotisation d'accident du travail (dans la limite de 1 %).

### Réduction Fillon : nouveau calcul du coefficient

La réduction Fillon s'applique toujours pour les salaires inférieurs à 1,6 SMIC **son niveau maximal étant atteint au niveau du SMIC**. Elle se calcule toujours par année civile en multipliant la rémunération annuelle brute par le coefficient de réduction.

#### **Ce qui change, c'est la formule de calcul du coefficient.**

De nouvelles modalités ont en effet été fixées afin de s'assurer que pour une rémunération égale au SMIC annuel, la réduction soit égale au montant des cotisations et contributions versées par l'employeur.

La nouvelle formule de calcul du coefficient de la réduction Fillon est la suivante :

$(T / 0,6) \times [1,6 \times (\text{SMIC annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Sachant que « T » correspond à la valeur maximale du coefficient (il s'agit de la somme des taux de cotisations à la charge de l'employeur dues au niveau du SMIC au titre des assurances sociales et des allocations familiales).

Cette valeur varie selon que l'entreprise est assujettie à la contribution FNAL majorée de 0,50 % (20 salariés et plus) ou à la contribution FNAL de 0,1 %.

Pour les entreprises soumises à la contribution majorée au FNAL, la valeur maximale est de 0,2835.

Pour les entreprises soumises à la contribution au FNAL à 0,1 %, la valeur maximale est de 0,2795.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage, des temps de coupure et d'amplitude, des temps de douche est intégrée dans la rémunération annuelle brute servant au calcul de la réduction Fillon.

Ces règles de calcul concernent le cas général et s'appliquent aux rémunérations versées à partir du 1er janvier 2015. Il existe cependant de nombreux régimes dérogatoires pour le calcul de la réduction Fillon : par exemple pour les intérimaires, pour les salariés relevant de Caisse de congés payés, etc.



### DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE :

#### **Demander un délai de paiement**

De plus en plus d'entreprises font face à des difficultés de trésorerie importantes. Dans une telle situation, il est possible de demander à l'URSSAF...



Cabinet d'expertise comptable de type associatif, basé à la Maison de l'Artisan à Perpignan.

Notre Association propose un accompagnement global au chef d'entreprise artisanale.

Une équipe pluridisciplinaire avec des collaborateurs experts dans leur domaine sont à disposition de nos adhérents:

#### ➤ **COMPTABILITÉ :**

- Tenue intégrale de votre comptabilité.
- Tenue partagée de votre comptabilité.
- Etablissement des comptes annuels et déclaration fiscale des résultats.

#### ➤ **GESTION**

#### ➤ **SOCIAL ET PAIE**

#### ➤ **JURIDIQUE**

#### **Pour nous contacter :**

**Tél :** 04 68 56 42 20

**Fax :** 04 68 56 70 25

**Mail :** jacques.solane@cesame66.fr

**Courrier :** AGC Cesame, 35 rue de cerdagne  
66029 Perpignan Cedex

**Site internet :** [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)



Retrouvez toute l'actualité du CESAME sur :  
[www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr) ou en cliquant ici

# Les Boulangers et Bijoutiers s'affichent dans les rues de Perpignan



C'était une promesse de Jean-Marc Pujol ; et le maire de Perpignan aura tenu ses engagements.

Depuis le 1er janvier ce sont 40 panneaux de la ville qui sont mis gracieusement à disposition des artisans pour faire la promotion du pain artisanal et du Grenat de Perpignan.

Cette belle campagne de communication prendra fin en mars. Les bijoutiers et boulangers se fixent déjà un nouvel objectif : « la prochaine fois on va essayer d'obtenir en plus quelques grands panneaux 4 par 3 ! »

En voilà qui ne manquent pas d'ambition quand il s'agit de promouvoir leurs professions !



LE GRENAT DE PERPIGNAN



Arrêté du 20 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012  
Ministère de la culture et de la communication

Tarif annuel de publication des annonces judiciaires et légales : 4,04€/ht la ligne

## Annonces Légales

SCP RAYNAUD ET ASSOCIES  
17, Boulevard J.-F. KENNEDY  
« Le Challenger » 66000 PERPIGNAN

**SOFI MM**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**  
**PORTÉ À 785 840 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 5, RUE ROGER SALENGRO**  
**66380 PIA**  
**797 742 533 RCS PERPIGNAN**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 23 décembre 2014 que le capital social a été augmenté de 784 840 euros par voie d'apports en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent quatre vingt cinq mille huit cent quarante euros (785 840 euros)

La Gérance.

SOCIETE FIDAL  
AVOCATS AU BARREAU DES  
PYRENEES-ORIENTALES  
Résidence « Le Marilyn »  
39, Boulevard Kennedy – B.P. 11515  
66103 PERPIGNAN CEDEX  
TEL. : 04.68.66.43.80

**AQUABAT 66**  
**SARL AU CAPITAL DE 100 €**  
**SIÈGE SOCIAL : 2 CARRER D'EN CAVAILLÈS**  
**ZONE ARTISANALE**  
**66160 LE BOULOU**  
**RCS PERPIGNAN 807 868 476**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2014, le capital social a été augmenté de la somme de 18.900 €, en rémunération d'un apport en nature. Le capital social est ainsi fixé à 19.000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le gérant.

SOCIETE FIDAL  
AVOCATS AU BARREAU DES  
PYRENEES-ORIENTALES  
Résidence « Le Marilyn »  
39, Boulevard Kennedy – B.P. 11515  
66103 PERPIGNAN CEDEX  
TEL. : 04.68.66.43.80

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014 enregistré au POLE ENREGISTREMENT DE PERPIGNAN-TET le 6 janvier 2015 bordereau 2015/29 Case n° 27, Monsieur François ARCURI, demeurant à PERPIGNAN (66000) 20 rue Claude Bernard, a fait apport à la Société AQUABAT 66, SARL à associé unique au capital de 100 euros, dont le siège social est à LE BOULOU (66160) 2, carrer d'En Cavallès – Zone Artisanale, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 807 868 476, de l'entreprise individuelle exploitant un fonds artisanal et commercial d'entreprise générale du bâtiment, maçonnerie, pose de piscines, carrelages et charpentes, lui appartenant et pour lequel il est inscrit au Répertoire des Métiers de PERPIGNAN sous le n° 66 RM 381 648 310, l'actif net apporté évalué à la somme de DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT EUROS (18.898 €), arrondie à la somme de DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (18.900 €). Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 31 décembre 2014, sauf l'effet de la rétroactivité comptable et fiscale fixé dans le contrat d'apport au 1er janvier 2014. Les créanciers de l'apporteur auront un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications prescrites par la loi pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN. Ils pourront ainsi, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire au siège social de la société « AQUABAT 66 », où domicile est élu à cet effet.

Pour avis, le gérant.

## ANNONCES LÉGALES

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**



**04 68 34 59 34**

### Crédit et Conseil au financement

Permanence tous les mercredis  
de 14 h à 17 h au siège de l'UPA

Contact : **Catherine MALAVERGNE**  
Tél : 04 68 34 59 34



## SECTION COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION



### RENOUVELLEMENT APPELLATION PG 2015

« Confiez vos travaux à un professionnel du Gaz - Sécurité – Confort – Economie »

La campagne de renouvellement de l'appellation PG pour 2015 a démarré. Toutes les entreprises ont reçu les dossiers à compléter et retourner avant le **31 MARS 2015** à la CAPEB pour pouvoir rester dans le dispositif.

Rappel des pièces à fournir impérativement avec le dossier :

- Attestations d'assurance **RC Générale et RC Décennale pour l'activité gaz** en cours de validité 2015 (**OBLIGATOIRE**) ;
- Attestation de l'entreprise à jour de ses obligations sociales et fiscales (**OBLIGATOIRE**).

**ATTENTION :** La Lettre d'HabitA+ vous signalant que « l'habilitation du Responsable Gaz est reconduite automatiquement » **NE DISPENSE PAS L'ENTREPRISE DU RENOUVELLEMENT DE SON APPELLATION.**

Pour plus de renseignements, contacter :

Fabienne BONNET : 04 68 51 04 00 ou par mail : fabienne.bonnet@upa66.fr



### Offres et Demandes



#### ESTHETICIENNE

A vendre appareil UV Ultra sun Q5 xtreme orange métallique avec options. Tubes neufs. Machine révisée février 2014. Urgent, étudie toutes propositions. Tel. 06.15.56.71.21  
Mail : betty-pimentel@orange.fr

#### TAXI / AMBU

➔ Ste Ambulances recherche ADS sur communes : St Nazaire, Théza, Alenya, Comeilla... Etudie toute proposition. Tél : 06.0.96.00.57.

➔ JF 25 ans, cherche emploi DEA sur secteur Perpignan et côte. Etudie toute proposition. Tél : 06 42 50 16 70.

## Formations Esthéticiennes



### 2015 FORMATIONS prévues à la Maison de l'Artisan 35 rue de Cerdagne 66000 Perpignan

#### BODY SCULPT

Dimanche 01 et Lundi 02  
MARS

##### Tarif

50 € les 2 jours

##### Objectif

Soin tonifiant, raffermissant et amincissant. Permet de remodeler la silhouette. Idéal avant l'été. Vos clientes vous le réclameront !



#### MODELAGE SINGAPOURIEN

Dimanche 22 et Lundi 23  
MARS

##### Tarif

50 € les 2 jours

##### Objectif

Le modelage singapourien est un ensemble de techniques venues de l'Orient. C'est un modelage relaxant, défatiguant et anti stress. 4 parties du corps sont concernées :

- Le DOS, les PIEDS, le VENTRE, le CRÂNE.



#### REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Dimanche 17 et Lundi 18  
MAI

##### Tarif

50 € les 2 jours

##### Objectifs

- Acquérir une technique globale qui offre un état de profonde relaxation : outre l'état de bien-être, cette technique atténue le stress, améliore la qualité du bien-être, favorise le drainage des toxines, relance la circulation sanguine et énergétique.

- Optimiser un savoir-faire afin d'accroître sa clientèle en proposant une technique de soin très efficace et adaptée à la demande de plus en plus croissante de modelages énergétiques.



**CEFORMA** : Maison de l'Artisan, 35 rue de Cerdagne 66000 Perpignan

Pour toute information sur la prise en charge et le montage des dossiers, contactez **Sandrine MARTINEZ** au **04 68 34 59 34**  
ou par mail : **sandrine.martinez@upa66.fr**

## BÂTIMENT

Les prochaines formations du bâtiment pour les artisans et salariés :

- Manipulation Fluides frigorigènes : 26-27 février et 4 au 6 mars 2015.
- Les Economies d'Energie (label RGE et ECO ARTISAN) :  
- 26-27 fév et 6 mars 2015.  
- 10-11 fév et 18 mars 2015.
- Pratiquer la pose de matériaux étanches : 27 janvier 2015.
- Pompes à chaleur (qualipac): 29 - 30 janvier + du 3 au 5 février.
- Travail en hauteur : 24 et 25 février 2015.
- Handibat : 20 et 21 avril 2015.
- QUALI PV module ELEC : 20 au 22 avril 2015.
- Stage GAZ - PG : 19-20 février 2015.
- Echafaudages : 16 au 18 mars 2015.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.upa66.fr

Commission paritaire 0211 G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Alain RIZO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2015

Tirage : 2000 exemplaires